

demandes d'admission, les notices et les documents de toute nature concernant les intéressés, seront conservés au bureau de la Commission Française, de manière à pouvoir être communiqués au public et mis à la disposition du Jury international des récompenses. Ce bureau, fonctionnant à titre absolument gratuit, sera placé sous la direction immédiate du Commissaire Général de séjour à Vienne.

Le Commissariat Général a son siège à PARIS, HOTEL DE CLUNY, RUE DU SOMMERARD où les demandes d'admission et de renseignements doivent être adressées.

La répartition des espaces entre les Pays étrangers étant subordonnée aux demandes reçues par les Commissaires de chaque nation, il est de la plus haute importance que toutes celles des exposants français soient transmises au Commissariat Général dans le plus bref délai possible, aussi bien pour la Section des Beaux-Arts que pour celles de l'Agriculture et de l'Industrie.

Les Commissaires Généraux:

J. OZENNE. E. DU SOMMERARD.